



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E12640

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2027

ÉDITÉ LE 10/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/11/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/07/2025  
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ALENCON 2001B50164

Siret : 439 675 067 00029

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3140470

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA ASSURANCES IARD 0000006633997304

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA ASSURANCES IARD 0000006633997304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : THIERRY PATRY - DOUBLET

9 RUE DE FLERS  
SAINT CORNIER DES LANDES  
61800 TINCHEBRAY-BOCAGE

Téléphone : 02 33 96 34 65

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://couverture-patry-flers.com>

E-mail : [jerome.doublet05@gmail.com](mailto:jerome.doublet05@gmail.com)

Responsabilité légale :  
MALO (941 947 368) / DOUBLET JÉRÔME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	16/05/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	16/05/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.